

Le quatrième « Bulletin du Responsable  
de Section d'Entreprise »  
« **SPECIAL 34<sup>e</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL** »  
a été expédié le **9 avril 1968**

Le « Bulletin du Responsable de Section  
d'Entreprise » **5/68**

qui donnait quelques flashes du 34<sup>e</sup> CONGRÈS

a été expédié le **30 avril 1968**

pour permettre à toutes les sections d'être rapidement  
en possession des résolutions adoptées par le Congrès.

Le « Bulletin du Responsable de Section  
d'Entreprise » **6/68** a été expédié  
le **8 mai 1968**

Ce bulletin était consacré à :

**15 MAI 1968 :**

**JOURNÉE NATIONALE POUR L'ABROGATION  
DES ORDONNANCES SÉCURITÉ SOCIALE**

## C'EST CLAIR... NON ?

Les candidats à l'agrégation d'italien ont eu à discuter  
du texte ci-dessous :

« Dans le personnage pirandellien, l'intolérable prison  
des formes se dramatise dans la souffrance de la forme  
la plus intimement inutile mais pourtant la plus consti-  
tutionnelle de son chaos intérieur, la raison ; et entre  
ses illusions grotesques affleure la plus risible et la plus  
pénible de ses illusions, la vaine logique. Dans ces  
moments, qui couvrent en grande partie la soi-disant sur-  
face rationnelle, le soi-disant artifice de la dramaturgie  
de Pirandello, la raison est passion et condamnation de  
l'homme, cri de l'existence qui invoque l'essence :  
contemplation et poésie et en définitive pirandellienne-  
ment théâtre. »

Nous osons croire que le jury a mis la note maximum  
à celui des candidats qui a eu le courage de déclarer  
n'y rien comprendre.

En ce moment, cela illustre aussi, la colère des étu-  
diants.

Bi-mensuel N° 277

5, RUE MAYRAN - 75 - PARIS (9<sup>e</sup>)

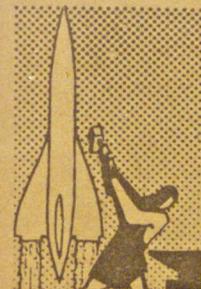
Tél. : 878-14-50 - 878-91-03 - 526-52-13

C.C.P. PARIS 537-50

Imprimerie R. Cavillon, Clichy-sous-Bois

Le Directeur-Gérant : J. LANNES

Abonnement : 6 F



BULLETIN DU MINIBLANC

7011

Fédération

Général de la

Métallurgie

- Un Congrès prometteur.
- Résolutions adoptées par le Congrès.
- Un travail en profondeur.
- Le Congrès en chiffres.
- Composition du nouveau C.F. et de la C.E.
- Représentation étrangère au Congrès.
- Accord sidérurgie lorraine
- Avec les étudiants.
- C'est clair... Non ?

**4 - 68**

MAI

## UN CONGRES PROMETTEUR

**A** Rouen, du 25 au 28 avril 1968, 400 délégués de toutes les régions de France et de nombreuses entreprises ont été, en présence de 35 invités, les acteurs du 34<sup>e</sup> Congrès de la F.G.M.

Ce Congrès, comme nous le souhaitions dans l'éditorial du précédent B.M., a marqué profondément tous les participants et observateurs.

Le nombre important de délégués, malgré le coût financier élevé, le travail de préparation à la base, la discipline dans les débats et leur caractère démocratique, le sérieux et la portée des interventions, l'esprit de recherche, le style de l'affrontement, la jeunesse, le dynamisme, la présence de nombreux invités et l'importance des décisions et orientations prises, en ont fait le plus grand congrès tenu jusqu'à ce jour par la première fédération de la C.F.D.T.

Ce succès est le résultat d'un travail collectif, de la section d'entreprise au secrétariat national. A tous les syndicats et sections qui se sont livrés à une analyse, une réflexion et une recherche, et plus spécialement aux délégués à Rouen et à leurs organisations de base, la F.G.M. adresse un grand merci pour leur importante et indispensable contribution.

**Un cadre de travail commun dans lequel doivent s'insérer les efforts de tous.**

Les militants trouveront, dans ce B.M., des informations et impressions générales sur ce congrès et le texte intégral des résolutions adoptées. Ces textes, issus des débats, constituent le cadre de travail de la F.G.M. pour les trois années à venir en matière d'action et d'organisation au plan national et international.

Dans cet esprit, l'affiliation de la F.G.M. à la F.I.O.M., décidée à 98,46 %, est une preuve éclatante de notre volonté de renforcer l'efficacité syndicale et la solidarité internationale.

Porteur d'unité et d'espérance, le 34<sup>e</sup> Congrès de la F.G.M. appelle au développement de l'initiative et de la prise de responsabilité C.F.D.T. Tous les militants de la F.G.M., plus forts de leur unité et de la cohérence des positions fédérales, se doivent de redoubler d'efforts dans ce sens.

**Le Secrétariat Fédéral.**

# LE CONGRES EN CHIFFRES

De l'avis unanime des participants et des observateurs, notre 34<sup>e</sup> Congrès a été un grand Congrès de la F.G.M.

Cette appréciation ne vise pas seulement le déroulement du Congrès mais surtout la qualité mise en lumière par l'intervention des délégués.

**La qualité des interventions :** Nous avons pu apprécier, au travers de toutes les interventions, l'important travail effectué par les militants dans nos sections d'entreprise et nos syndicats.

Cette préparation sérieuse et poussée, faite à partir de la vie syndicale, du Bulletin du Responsable de Section d'Entreprise, du Bulletin du Militant et des rapports, a donné le ton à notre Congrès.

**La participation :** 400 délégués des syndicats présents dont il faut souligner la présence constante à tous les travaux du Congrès.

129 délégués sont intervenus dont :

46 sur le rapport d'activité ;

30 sur le rapport d'organisation ;

34 sur le rapport d'action revendicative ;

19 sur le rapport international.

Au cours du congrès, nous avons demandé aux délégués de remplir un questionnaire afin de mieux nous connaître.

350 camarades ont répondu. Un premier dépouillement de ces 350 réponses fait apparaître les caractéristiques suivantes :

**QUI ETAIENT-ILS ?** Sur ces 350, il y a 20 femmes, soit 5,71 %.

*C'est une faible représentation ne correspondant pas à notre implantation syndicale, mais peut-être révèle-t-elle la difficulté pour les femmes d'accéder à des postes de responsabilités dans notre Organisation.*

**L'AGE :** La moyenne d'âge du congrès ressort à 33 ans et 9 mois.  
La répartition par tranche d'âge est la suivante :

20/25 ans	42	12 %
25/30 ans	89	25,42 %
30/35 ans	89	25,42 %
35/40 ans	66	18,80 %
40/45 ans	41	11,71 %
45/50 ans	17	4,85 %
50/55 ans	2	0,57 %
55/60 ans	4	1,14 %

*L'âge moyen de ce congrès est remarquable et souligne la vitalité de notre Organisation.*

**LES CATEGORIES PROFESSIONNELLES :**

Ouvriers :	238	68 %
Mensuels :	97	27,71 %
Cadres :	11	3,14 %

*C'est une représentation très intéressante de notre Fédération d'industrie.*

<b>DATE D'ADHESION :</b>	<b>AVANT 1945</b>	<b>10</b>	<b>2,85 %</b>
	1945 - 1950	36	10,28 %
	1950 - 1955	50	14,28 %
	1955 - 1960	72	20,50 %
	1960 - 1965	126	36 %
	1965 - 1968	53	15,10 %

*Ces chiffres sont à rapprocher de l'implantation et du développement important de notre Fédération depuis 1955 (mise en place des Unions Métaux, méthode d'action et d'organisation, etc.).*

<b>RESPONSABILITES :</b>	Collecteurs	195	55,71 %
	Secrétaires	108	30,85 %
	Bureau	196	56 %
	Conseil	194	55,42 %
	D.P.	224	64 %
	C.E.	129	36,85 %
	C.H.S.	54	15,40 %
	D.S.	91	26 %
	Autres	155	44,20 %

*Cette statistique montre que des jeunes ont leur place dans notre Organisation et surtout que les jeunes savent — quand on leur en donne la possibilité — prendre leurs responsabilités.*

**ADHERENTS A UN PARTI :** 56 camarades ont répondu adhérer à un parti politique. Ces 56 camarades sont adhérents soit au P.S.U. (43), soit à la F.G.D.S. (13).

**QUE LISENT-ILS ?**

<b>Quotidiens :</b>		
Régional .....	198	56,50 %
<i>Le Monde</i> .....	111	31,70 %
<i>L'Humanité</i> .....	19	5,40 %
<b>Hebdomadaires :</b>		
<i>Syndicalisme</i> .....	115	32,80 %
<i>Le Nouvel Observateur</i> ..	26	7,40 %
<i>T.C.</i> .....	79	22,50 %
<i>L'Express</i> .....	16	4,57 %

*Ces camarades lisent régulièrement ces journaux.*

## COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL FEDERAL

### MEMBRES DÉSIGNÉS

BAILLEUL Edmond  
 TROGLIC Antoine  
 MICHELOT Claude  
 GAY Michel  
 WASSMER Aloyse  
 GRANGER Georges  
 DUCRET Jean  
 THOBY Yves  
 BUET Jean  
 AMIRAL Antoine  
 DELCAMPO Pierre

### a) Unions Métaux ou Secteurs

Nord  
 Lorraine  
 Région Parisienne  
 Franche-Comté  
 Alsace  
 Loire  
 Alpes  
 Loire-Atlantique  
 Normandie  
 Rhône  
 Aquitaine

### b) Unions Fédérales

ESPALIEU Victor }  
 SCHWANNER Henri }  
 VIVIER Huguette }  
 ALLANOS Rémy }  
 MERCIER Albert }  
 (Non encore désigné) }  
 CHILIN René }  
 GUIHENEUF Marcel }  
 LOISEAU Bernard }  
 ROSE Joseph }  
 (Non encore désigné) }

Sidérurgie  
 Construction Electrique  
 Automobile  
 Aéronautique  
 Equipement pour l'industrie  
 Mécanique générale

### c) S.N.I.C.I.M. - S.N.I.C.A.

JULLIEN Jean-Claude

### MEMBRES ÉLUS (par ordre de voix obtenues)

CARADEC Robert  
 COUREAU Claude  
 DWORNIK Jean  
 SAPEDE André  
 LEBLANC Monique  
 BAGOLE André  
 CERESA Noël  
 CZERKAWSKI Wadek  
 WEBER Henri  
 LANNES Jean  
 MOUTET Alfred  
 CHEREQUE Jacques  
 SOULAT André  
 BRIESCH Roger  
 CARPENTIER Camille  
 GRIMONT Michel  
 BRUGERRE Jean-Marie  
 MAIRE Jean  
 HENNE François  
 CORMIER Fernande  
 CAMIER Victor  
 PENIN Fernand  
 LEPERT André  
 CAREME René  
 ACQUIER André  
 MONNIOTTE Jean-Claude

Bretagne  
 Midi-Pyrénées  
 Aisne - Oise  
 Provence - Côte-d'Azur  
 Région Parisienne  
 Aquitaine  
 Rhône - Alpes  
 Champagne - Ardennes  
 Alsace  
 Aquitaine  
 Rhône - Alpes  
 Secrétaire national  
 Secrétaire national  
 Lorraine  
 Nord  
 Franche-Comté  
 Centre  
 Secrétaire national  
 Lorraine  
 Poitou - Charentes  
 Lorraine  
 Région Parisienne  
 Haute-Normandie  
 Secrétaire national  
 Secrétaire national  
 Franche-Comté

## COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Le Conseil Fédéral a élu la Commission Exécutive. Elle est composée de :

LANNES Jean	<i>Président fédéral</i>
MAIRE Jean	<i>Secrétaire général</i>
CAREME René	<i>Trésorier national</i>
ACQUIER André	<i>Secrétaire national</i>
CHEREQUE Jacques	<i>Secrétaire national</i>
MERCIER Albert	<i>Secrétaire national</i>
ROSE Joseph	<i>Secrétaire national</i>
SOULAT André	<i>Secrétaire national</i>
BAILLEUL Edmond	<i>Membre</i>
LEPERT André	<i>Membre</i>
LOISEAU Bernard	<i>Membre</i>
MICHELOT Claude	<i>Membre</i>
MOUTET Alfred	<i>Membre</i>

## REPRÉSENTATION ÉTRANGÈRE AU CONGRÈS

Nous avons salué la présence au Congrès des représentants suivants :

M. BENEDICT Daniel	<i>Secrétaire Général Adjoint de la F.I.O.M.</i>
M. KOPKE Günter	<i>Secrétaire du Comité Metal F.I.O.M.</i>
M. WOHRLE Aloïs	<i>Vice-Président de F.I.G. METALL/D.G.B. (République Fédérale d'Allemagne).</i>
M. OPEL Fritz	<i>Secrétaire aux Affaires internationales de F.I.G. METALL.</i>
M. MACARIO Luigi	<i>Secrétaire Général de la F.I.M./C.I.S.L. (Italie).</i>
M. DE MARCHI Alex	} <i>Permanents régionaux de la C.C.M.B./C.S.C. (Belgique).</i>
M. CONROTTE Robert	
M. BRUSSEL Pierre	<i>Président de ST-ELOY/N.K.V. (Pays-Bas).</i>
M. VAN VELTHOVEN Hubert	<i>Conseiller Technique de ST-ELOY.</i>
M. GONZALES Paco	<i>Responsable Union Syndicale Ouvrière (Espagne).</i>
M. BONI Piero	<i>Secrétaire Général Fédération Italienne des Ouvriers Métallurgistes C.G.I.L. (Italie).</i>
M. SAVOUILLAN Ch.	<i>Représentant de M. VINCK, Directeur des problèmes du travail de la Commission des Communautés Européennes.</i>
M. CALVINO	<i>Militant socialiste espagnol.</i>
M. PEREZ E.	<i>Service presse des Communautés Européennes.</i>

## RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONGRES

Dans ce fascicule sont rassemblées toutes les résolutions votées par le 34<sup>e</sup> Congrès à Rouen. Ces résolutions précisent quelle sera l'orientation du travail de la F.G.M. pour les trois années à venir.

- Page 1 — Résolution sur l'affiliation de la F.G.M. à la F.I.O.M.  
— Résultat du vote sur le « Rapport général d'activité »
- Page 2 — Résolution sur les problèmes internationaux.
- Page 7 — Résolution sur l'action revendicative.
- Page 11 — Résolution sur les problèmes économiques.
- Page 14 — Résolution sur les problèmes politiques.
- Page 16 — Résolution sur le « Rapport Objectifs et moyens d'une politique fédérale en matière d'organisation ».

### R E S O L U T I O N

#### SUR L'AFFILIATION DE LA F.G.M. A LA F.I.O.M.

Le 34<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.) réuni du 25 au 28 avril 1968 à Rouen :

**Approuve** l'orientation prise par le Conseil Fédéral, notamment dans sa résolution de décembre 1966, dans le cadre des positions fédérales constantes en matière d'action syndicale internationale.

**Décide** dans le but de renforcer l'efficacité et la solidarité syndicales :

- la démission de la F.G.M. de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie (F.I.S.C.M.),
- l'affiliation de la F.G.M. à la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux (F.I.O.M.).

**Mandate** les organismes de la direction fédérale pour procéder, dans le meilleur délai, à l'application de cette décision.

**ADOPTÉE PAR MANDATS :**

**POUR : 98,46 % - CONTRE : 1,53 %**

**Résultat du vote sur le**

**RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE**

**POUR : 89,38% CONTRE : 10,61%**

# RESOLUTION

## SUR LES PROBLEMES INTERNATIONAUX

Le 34<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.), tenu du 25 au 28 avril 1968 à Rouen, après un examen de la situation nationale et mondiale,

Décide de prendre en considération le rapport « Objectifs et moyens d'une politique fédérale en matière d'action internationale » et,

Fixe ainsi ses positions en ce qui concerne :

- LES TRAVAILLEURS IMMIGRES.
- L'EUROPE.
- LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT.
- L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE.

### LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Le Congrès,

Considérant que l'internationalisme ouvrier doit trouver, dans le problème des travailleurs immigrés, un terrain d'application pratique dans la solidarité concrète entre travailleurs français et étrangers ;

Dénonçant l'exploitation et les discriminations dont sont l'objet les travailleurs immigrés, tant de la part du patronat que du gouvernement ;

Décide d'intensifier son action auprès du patronat et des pouvoirs publics pour :

- a) améliorer l'accueil et développer l'alphabétisation ;
- b) assurer aux travailleurs immigrés une égalité de droit avec les travailleurs français :
  - égalité dans les conditions de travail de rémunération et de formation professionnelle,
  - égalité dans les conditions de vie, notamment en ce qui concerne le logement,
  - égalité dans le droit syndical ;

Demande à chacune de ses organisations directement concernées par ce problème de désigner un responsable, voire de créer une commission et d'assurer la place de ces travailleurs dans les organes de délibération et de responsabilité du syndicat ;

Mandate le Conseil Fédéral pour rechercher les moyens d'assurer au sein du Conseil Fédéral une représentation effective des travailleurs immigrés.

## L'EUROPE

### a) EXÉCUTIF ET TRAITÉ UNIQUES

La fusion des exécutifs et celle des traités qui va suivre ont et auront des répercussions directes sur les travailleurs ainsi que sur l'avenir de notre pays et de l'Europe.

Le Congrès confirmant la position du Congrès de 1965 condamnant « les buts et méthodes capitalistes d'organisation de l'économie européenne qui se traduisent par des problèmes d'emploi et de perte de salaire » pose les exigences suivantes dans le cadre du traité unique :

- la politique communautaire pour tous les secteurs d'activité doit être une politique concertée entre toutes les parties intéressées, à savoir : pouvoirs publics, travailleurs, employeurs ;
- l'expansion économique, le développement de l'emploi, l'élévation du niveau de vie et l'amélioration des conditions de travail sont des buts explicites à poursuivre et les solutions doivent être négociées entre partenaires sociaux au niveau européen ;
- la politique économique doit notamment se réaliser par :
  - la fixation d'objectifs généraux par secteur d'activité et par industrie,
  - une coordination véritable des investissements au niveau européen ;
- la recherche fondamentale et la recherche appliquée doivent être favorisées indépendamment des industries ;
- la connaissance des statistiques et la publication de celles-ci doivent être développées.

Au niveau social, toutes initiatives et leurs applications facilitant la réadaptation, la formation professionnelle, la libre circulation de la main-d'œuvre, la garantie du niveau de vie, l'amélioration des conditions de vie et de travail, etc. doivent être prises avec le concours des organisations de travailleurs.

La consultation, tant des organisations professionnelles que d'organismes compétents, doit être rendue obligatoire et étendue à tous les secteurs. Ce qui suppose la mise en place de Comité consultatif et de Commissions mixtes pour chaque secteur.

Le financement des institutions européennes doit être assuré de telle façon que leur indépendance à l'égard des Etats soit garantie.

Avant le traité unique, le Congrès demande particulièrement :

- le maintien intégral des dispositions propres à la C.E.C.A.,
- l'attribution des réserves de garanties C.E.C.A. à un fonds syndical européen à gestion paritaire.

### b) ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE

Le Congrès considère que l'Europe ne doit pas se fermer sur les six. Elle doit être ouverte rapidement à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves.

Il se prononce aussi :

- contre tout traité d'association avec l'Espagne franquiste et contre l'entrée de cette Espagne dans le Marché Commun,

- pour la suspension du traité d'association avec la Grèce tant que ce pays n'aura pas retrouvé ses libertés démocratiques,
- pour une coopération économique et culturelle entre le Marché Commun et les démocraties populaires,
- pour le développement d'une solidarité européenne active avec les pays du Tiers-Monde.

### c) RENFORCER LA LUTTE SYNDICALE

Le Congrès estime que les Organisations syndicales doivent intensifier leurs efforts pour :

- informer largement les travailleurs et les sensibiliser aux problèmes européens ;
- développer leurs liaisons à tous les échelons, tout particulièrement au plan des entreprises, des trusts, des industries ;
- imposer la négociation de contrats collectifs, notamment au niveau des secteurs industriels ;
- renforcer l'unité d'action ;
- préciser le contenu de l'Europe qu'elles veulent construire en commun, ses institutions et leur rôle ;
- donner au syndicalisme les moyens d'atteindre ses objectifs communautaires.

## LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Congrès,

Conscient que le syndicalisme se doit d'agir pour la paix et pour le développement du Tiers-Monde,

Confirme ses prises de positions constantes pour la suppression des armements atomiques et l'affectation des ressources ainsi dégagées à des tâches pacifiques et d'aide aux pays en voie de développement,

Approuve les positions prises par la C.F.D.T. sur la paix, la guerre au Vietnam et le développement, et souligne plus particulièrement les points suivants :

### a) P A I X

Fidèle à la tradition de paix du mouvement ouvrier, le Congrès réaffirme que la paix ne saurait être la victoire d'une idéologie, d'une stratégie ou d'une force militaire mais la fin de tout recours aux armes pour résoudre les conflits entre nations, et l'organisation de la solidarité des hommes sans aucune discrimination.

Condamne toutes les formes de racisme à travers le monde et leurs conséquences inhumaines. Il assure de son soutien tous ceux qui luttent pour que cessent cette discrimination et cette exploitation et qui luttent aussi pour la construction d'une société fondée sur l'égalité des hommes et le respect mutuel des peuples.

Demande que la Chine, dont l'importance dans le monde ne fait que croître, soit admise à l'O.N.U. L'obstination de certains pays, dont les U.S.A., à vouloir bloquer cette admission est de plus en

plus inadmissible, et ne fait qu'aggraver le déséquilibre mondial et les risques de guerre. L'entrée de la Chine à l'O.N.U. obligerait au dialogue, voire à des compromis, qui seraient bénéfiques pour la Paix.

#### b) VIETNAM

Rappelle avec force qu'une véritable paix ne pourra être obtenue que par une négociation à laquelle doivent participer toutes les forces représentatives qui luttent pour la libre détermination du peuple vietnamien.

Il considère l'ouverture faite par le Président Johnson dans son discours du 1<sup>er</sup> avril et la réponse positive du Gouvernement d'Hanoi comme des espoirs de paix,

et souhaite que des pourparlers effectifs s'engagent au plus vite.

Demande la cessation totale, définitive et sans condition des bombardements américains et de tous actes de guerre contre le Nord-Vietnam.

Estime que la négociation doit permettre d'aboutir à :

- la fin des hostilités,
- l'évacuation de toutes les troupes étrangères,
- la libre détermination du courageux peuple vietnamien.

Le Congrès se réjouit de la prise de conscience croissante de l'opinion publique américaine et se déclare solidaire des forces pacifistes de ce pays qui développent et intensifient leur action pour la négociation et la Paix au Vietnam.

Déclare que, plus que jamais, l'opinion internationale se doit de peser pour hâter l'heure de la paix et, dans ce sens, se félicite des initiatives prises par la C.F.D.T. pour constituer un comité pour la paix négociée au Vietnam et la libre détermination du peuple vietnamien.

#### c) LE DÉVELOPPEMENT

Il ne pourra y avoir de développement réel du Tiers-Monde :

- sans une prise de conscience accentuée des problèmes qui se posent dans le monde ;
- sans une reconversion radicale des échanges commerciaux internationaux et notamment sans de nouvelles méthodes de fixation des prix des matières premières et des produits de base agricoles et industriels ;
- sans une redistribution pour une plus juste répartition des ressources du monde.

Les solutions nécessaires ne peuvent être trouvées au plan d'une nation. Elles sont à responsabilité mondiale.

Notre syndicalisme doit apporter sa contribution en œuvrant :

- au développement de la coopération internationale par la mise en place d'organismes internationaux ;
- à la prise de conscience de l'opinion publique, de la masse des travailleurs, ce qui suppose une reconversion des mentalités ;
- à la réalisation d'une solidarité syndicale plus effective.

## L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE

Le Congrès,

Prenant en considération le rapport « Objectifs et moyens d'une politique fédérale en matière d'action internationale » affirme que la dimension internationale de nombreux problèmes impose un développement de l'action syndicale à ce niveau.

La définition du contenu de l'action internationale suppose un double effort :

- au plan de l'Europe, en dépassant l'information réciproque pour aboutir à des objectifs et moyens d'action propres à la mise en place d'une Europe démocratique où les travailleurs aient, par leurs organisations syndicales, la place qui leur revient ;
- de connaissance des problèmes sociaux, économiques et politiques des activités syndicales dans les différents continents en vue de dégager nos buts et moyens d'action au plan mondial.

Dans le cadre du programme d'action de l'internationale de la métallurgie, l'action syndicale, de la section syndicale au secrétariat national, doit notamment s'employer à :

- former une opinion ouvrière internationale ;
- adapter les structures syndicales à l'action internationale ;
- accroître les liaisons, l'information et l'éducation syndicale ;
- développer les contacts internationaux ;
- rechercher l'unité internationale ;
- réaliser une politique financière adaptée à ses exigences.

Le Congrès estime que l'action internationale devrait tout particulièrement se développer au plan des branches d'industrie et des trusts. A ce niveau d'intéressants et très utiles travaux pratiques paraissent être réalisés :

- informations ;
- mise en commun d'études ou études en commun ;
- harmonisation des positions ;
- coordination de l'action.

L'objectif étant d'aboutir à :

- une politique syndicale dans toutes les usines du même trust entre toutes les Organisations représentées dans le groupe, quelle que soit l'affiliation internationale de chacune d'elles ;
- une action adaptée, dans le cadre de la politique syndicale au niveau de chaque centre de décision ;
- des contacts et des négociations au niveau des directions générales des entreprises internationales.

Le Congrès affirme que c'est par les liaisons et l'action syndicale au niveau des trusts et des branches d'industrie que le syndicalisme parviendra le mieux à opposer une politique syndicale efficace au nationalisme et à la politique capitaliste des groupes financiers industriels.

**ADOPTÉE A MAIN LEVÉE A L'UNANIMITÉ DU CONGRÈS**

# RESOLUTION

## SUR L'ACTION REVENTICATIVE

Après analyse du contexte économique et politique et des forces antagonistes qui déterminent la politique sociale :

Le 34<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.), tenu du 25 au 28 avril 1968 à Rouen, prenant en considération le rapport « Objectifs et moyens d'une politique fédérale en matière d'action revendicative » comme élément d'orientation, définit sa position sur :

- LES OBJECTIFS REVENDICATIFS,
  - LES NIVEAUX DE NEGOCIATION,
  - LES FORMES D'ACTION A DEVELOPPER,
  - LES LIAISONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES,
- décide d'une procédure pour participer à l'élaboration d'une stratégie syndicale « adaptée » au sein de la confédération.

### CHOIX ET CONTENU DES OBJECTIFS REVENDICATIFS

- Action sur les salaires, le niveau de vie, la garantie des ressources, les inégalités de salaires et de statut par :
  - L'égalisation des statuts horaires et mensuels s'articulant autour d'une convention collective unique ;
  - L'accroissement des revenus et leur garantie tendant à réduire l'écart hiérarchique tout en développant une politique des forts salaires.
- Aménagement et création d'emplois
  - par l'application du code de garanties sociales défini par la C.F.D.T. ;
  - par la création d'emplois nouveaux ;
  - par une action offensive de reconversion au sein des entreprises ;
  - par le renforcement effectif du rôle des C.E. et C.C.E.
- Action pour la réduction du temps de travail
  - sur la durée hebdomadaire, par retour progressif aux 40 heures sans perte de salaire ;
  - sur l'avancement de l'âge de la retraite
    - ◆ par retraite anticipée,
    - ◆ par pré-retraite dans le cadre du F.N.E.
- Action sur les conditions de travail.
- Action pour le droit syndical et les libertés dans l'entreprise.

## LES NIVEAUX DE NÉGOCIATION

Nous réaffirmons notre vocation à la négociation.

Nous considérons la pratique de la négociation comme la méthode la mieux adaptée pour définir les rapports économiques et sociaux du groupe des salariés par rapport au groupe patronal.

Il est évident que cette méthode n'est réaliste que si le syndicalisme crée le rapport de force nécessaire pour rendre la négociation valable.

Depuis notre dernier Congrès, nous avons insisté sur la nécessité de situer les lieux de négociation partout où se prennent les décisions.

Notre position reste constante, et si nous condamnons aujourd'hui la formule conventionnelle utilisée dans la métallurgie, c'est parce qu'elle est inopérante.

Comme elle l'a maintes fois affirmé, la F.G.M. entend négocier avec :

- organisation patronale nationale de la métallurgie (U.I.M.M.)
- chambres nationales d'industrie ;
- chambres patronales régionales ;
- directions d'entreprises ;

pour :

- une convention collective nationale ;
- des avenants de branches d'industrie ;
- des conventions régionales ;
- des accords d'entreprise ;

ainsi que pour :

- la recherche de conventions internationales au niveau des trusts mondiaux et pour une convention européenne dans le cadre de la C.E.E.

Il est entendu qu'à tous ces niveaux, seules les organisations syndicales représentatives sont habilitées à négocier.

C'est sur les objectifs revendicatifs définis dans le chapitre précédent et en fonction des décisions que peuvent prendre les différents échelons concernés que se définit notre position revendicative.

## LES FORMES D'ACTION

Il importe de développer l'action là où se situe l'efficacité économique par l'outil de production, sur les lieux où s'exerce l'activité essentielle des salariés et où prend source le pouvoir capitaliste et l'autorité patronale :

### L'ENTREPRISE - LE TRUST - L'INDUSTRIE.

Cette pratique de l'action suppose :

#### a) UNE DÉCENTRALISATION DANS LA DÉCISION DE L'ACTION qui repose sur :

- l'information ;
- la consultation ;
- l'élaboration de la revendication ;
- la conduite de l'action ;
- la négociation.

## b) UNE DIVERSIFICATION DE L'ACTION

La nature du travail, les conditions de production, la composition socio-professionnelle jouent un rôle important dans la détermination des objectifs revendicatifs, leur formulation, le style des luttes.

Il n'existe pas un type d'action, une forme d'action, mais des types d'action, des formes d'action, qu'il faut déterminer au niveau des entreprises : trusts, branches d'industrie.

L'action diversifiée ne signifie pas une dispersion, ni une addition de revendications particulières. Elle suppose une adaptation mais aussi une synthèse qui est à réaliser à tous les niveaux de l'entreprise-au plan national.

## c) DES MOTS D'ORDRE REVENDICATIFS ET D'ACTION NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Suivant les lieux où se situe l'action et suivant les objectifs poursuivis, la Fédération doit saisir les occasions de positions ou de mots d'ordre nationaux. Ceux-ci s'apprécient davantage par un soutien ou une amplification de l'action déjà engagée dans les entreprises : trusts ou branches d'industrie, car l'amplification de l'action ou des luttes ne passe pas seulement par des mots d'ordre nationaux mais surtout par la capacité qu'ont nos sections, syndicats, inters, branches, régions, à engager et à diriger l'action.

Les prolongements doivent tendre jusqu'à des négociations aux dimensions des trusts internationaux ou de branches d'industrie.

## ACTION CONFÉDÉRALE

Les problèmes posés intéressent un nombre de plus en plus important de salariés et appellent la définition de revendications et donc d'actions générales.

Ces revendications tendent à modifier les décisions de type capitaliste pour promouvoir un type de socialisme démocratique.

Elles s'affrontent à un contexte politico-économique que nous condamnons et s'inscrivent dans la perspective d'alternative socialiste au gouvernement gaulliste actuel, comme cela a été défini lors du dernier Congrès confédéral de novembre 1967.

Elles doivent donc, pour être perceptibles dans leur objectif, mobilisatrices dans l'action, s'apprécier et se formuler dans leur perspective. Lorsqu'elles prennent un caractère politique, elles doivent être connues comme telles.

## LIAISONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES

La pratique de l'unité d'action avec la C.G.T. ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes. Nous ne pouvons pas sous-estimer les tensions importantes qui se manifestent au niveau des sections syndicales en particulier.

Elle correspond malgré cela à une position constante de notre organisation et reste, à son niveau, une expression pratique de notre volonté unitaire.

L'unité d'action reste un objectif de la F.G.M. qui s'inscrit dans la perspective suivante :

Elle doit améliorer l'efficacité de l'action et renforcer l'unité de la classe ouvrière.

Elle se pratique au plan national par des rencontres interfédérales afin de définir les objectifs, le contenu revendicatif et les moyens d'action nationale à développer.

Etant donné le caractère de décentralisation de l'action et des objectifs, l'unité d'action doit se développer au plan des régions, branches d'industrie, trusts, entreprises.

Elle doit aboutir à la définition d'une stratégie de l'action.

Aucune organisation syndicale représentative n'est exclue.

L'unité d'action ne peut être occasionnelle, elle postule une certaine permanence, elle suppose la recherche de positions évolutives et communes.

Outre la recherche d'objectifs d'action, nous pensons que l'unité d'action devrait se réaliser :

- sur le développement d'une syndicalisation menée en commun, laissant aux travailleurs le choix de l'organisation à laquelle ils veulent adhérer ;
- sur l'harmonisation des taux de cotisation, afin d'éviter toute surenchère ou toute démagogie sur le taux de cotisation et non sur les options fondamentales ;
- sur la recherche de mise en œuvre de moyens nouveaux, notamment la généralisation de la caisse de résistance.

L'unité d'action ne supprime pas pour autant le caractère spécifique et concurrentiel des organisations syndicales. Il est normal que l'organisation, qui a les positions les plus réalistes, qui permet le débat avec les travailleurs, qui favorise les options qui mobilisent le mieux, recueille le fruit de son travail.

## ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ADAPTÉE

Le point VI du rapport « OBJECTIFS ET MOYENS D'UNE POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE D'ACTION REVENDICATIVE » présente les thèses en présence dans l'élaboration de la stratégie C.F.D.T. qui doit être ratifiée au Congrès confédéral de 1970.

Le Congrès demande à ce que ce travail soit réalisé en liaison avec celui qu'entreprend la Confédération et aboutisse à l'élaboration d'une position fédérale qui soit la conclusion d'une consultation la plus large des divers organismes de la F.G.M., de la section syndicale au Conseil fédéral.

Que ce travail se traduise par un document de synthèse à destination de toutes les organisations fédérées.

**ADOPTÉE A MAIN LEVÉE AVEC 30 CONTRE  
ET 31 ABSTENTIONS**

# RESOLUTION

## SUR LES PROBLEMES ECONOMIQUES

Le Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.), réuni à Rouen du 25 au 28 avril 1968, dénonçant la politique économique actuelle comme étant à l'opposé des intérêts véritables des travailleurs et de la population du pays, se prononce pour une nouvelle politique économique impliquant d'importantes réformes de structures et faisant de la fonction d'investissement une responsabilité publique.

Sur quelques problèmes concernant plus spécifiquement nos industries de la métallurgie :

### FUSIONS ET CONCENTRATIONS

Le Congrès, conscient de la nécessité de réformes profondes du secteur industriel, considère que les opérations de fusions et de concentrations ne peuvent être valables que si elles sont :

- inscrites et ordonnées dans le cadre d'une planification élaborée démocratiquement au niveau de la nation et en liaison avec la représentation syndicale des entreprises concernées ;
- discutées au même titre que l'ensemble des objectifs du plan avec les organisations syndicales de travailleurs ;
- orientée dans le sens du respect des besoins des hommes et non en vue des seuls objectifs économiques de profit ou de rentabilité.

Le Congrès estime inadmissible que les travailleurs fassent les frais d'une situation dont le patronat porte une très lourde part de responsabilité, pour n'avoir pas su organiser un développement industriel cohérent, ni prévoir les conséquences des évolutions économiques et techniques.

Il estime que chaque opération de restructuration doit être examinée avant toute décision, au niveau des entreprises concernées, avec les organisations syndicales et les comités d'entreprises. Cet examen doit porter sur les raisons et les objectifs de l'opération envisagée et sur les conséquences et les répercussions prévisibles notamment sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'emploi.

Face à l'impossibilité des représentants des salariés de faire entendre leur voix au niveau des groupes et des holdings, le Congrès

demande la création d'un Comité Central d'Entreprise à l'échelon de l'ensemble des sociétés d'un même groupe industriel ou financier.

D'autre part, s'impose également la mise en place d'une politique dynamique de l'emploi, qui ne saurait se limiter à la manipulation des diverses allocations de chômage mais qui se manifesterait par la création massive et diversifiée d'emplois industriels nouveaux, particulièrement dans les secteurs professionnels touchés par la restructuration et dans les secteurs géographiques atteints par le chômage et le sous-emploi.

Ces créations massives d'emplois industriels nouveaux devraient se faire avec l'intervention du Crédit public, tant par la mise en place d'entreprises publiques ou de sociétés d'économie mixte, que par la décentralisation au niveau régional des ressources fiscales nationales, que par l'établissement de Banques nationales et régionales d'investissement intervenant dans le cadre d'un plan élaboré démocratiquement.

## NATIONALISATIONS

Le Congrès rappelle la lutte de la F.G.M. pour une démocratisation de la gestion des entreprises nationalisées — représentation plus importante des salariés dans les Conseils d'Administration, pouvoirs accrus des C.E. et des C.C.E., rôle d'entraînement joué par les sociétés nationalisées sur les plans économique et social.

Le Congrès s'oppose aux conceptions du patronat et à la tendance de l'Etat qui paraissent remettre en cause les nationalisations, notamment par l'apport de capitaux privés, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés financières.

Il estime qu'il faut tendre à la nationalisation des secteurs clés de l'économie, celle-ci devant s'effectuer après un examen approfondi de chacune des situations. C'est dans cet esprit que la F.G.M. s'est déjà prononcée, par exemple, pour la création d'une Société Nationale de l'Electronique, de même qu'elle juge indispensable la nationalisation des Banques d'Affaires et de Crédit.

Cette nationalisation des secteurs clés s'inscrit, dans la perspective de la F.G.M. - C.F.D.T., comme l'un des éléments d'une alternative démocratique.

## LES V° ET VI° PLANS

Le Congrès rappelle l'opposition de la F.G.M. au plan de stabilisation et au V° Plan, responsables de la désorganisation accrue de notre économie. Le choix politique qu'exprime le V° plan, basé sur l'acceptation d'un nécessaire volant de chômeurs, est contraire

à une politique de plein emploi, par le refus délibéré de considérer que modernisation de l'industrie, reconversion et réemploi des producteurs doivent être menés de pair.

Les oppositions du Patronat à toute conception de plan qui remettrait en cause les fondements de son pouvoir et l'inconditionnalité d'un profit non contrôlé, les retards dans l'exécution du V<sup>e</sup> Plan, les évolutions technologiques, les échéances du Marché Commun sont quelques-unes des raisons qui ont motivé l'institution de contrats de programme entre l'Etat et certains secteurs d'activité industrielle.

Le Congrès exprime son opposition à l'établissement de ce type de contrat de programme qui refuse systématiquement la représentation ouvrière à tout niveau de discussion, du plan de l'entreprise au plan de l'industrie ou du secteur d'activité ; en conséquence, il demande que les travailleurs, leurs délégués et leurs organisations participent à l'élaboration de ces contrats et que toute information soit donnée aux Comités et Comités centraux d'entreprises, tant en ce qui concerne les prix que les incidences sur l'emploi, la nature et le coût des investissements, etc.

Le Congrès constate que la multiplication des contrats de programme marque l'échec du V<sup>e</sup> Plan et constitue l'amorce entre l'Etat et le Patronat de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans ces conditions, ce VI<sup>e</sup> Plan risque donc d'être davantage encore l'expression de la politique concertée patronat-gouvernement, mettant de plus en plus l'économie française sous la domination des grandes sociétés. Les privilèges fiscaux, les subventions, le recours à l'épargne sont autant de moyens utilisés pour un accroissement des profits et de la puissance capitaliste dans le cadre d'une politique d'investissement non conforme à un développement économique cohérent.

Le Congrès demande que, lors de l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, la F.G.M. continue de défendre sa conception d'un véritable plan de progrès économique et social.

Le Congrès souligne d'autre part les dangers pouvant résulter de l'importance des capitaux étrangers dans des entreprises et industries françaises dont une des conséquences est d'accroître la dépendance de l'économie nationale.

Seules, ces orientations exprimées par une planification démocratique permettront la réalisation du plein emploi, le développement des équipements collectifs, l'élévation générale du niveau de vie, la réduction des inégalités, constituant ainsi avec l'accroissement des libertés, un progrès réel vers un socialisme moderne.

*ADOPTÉE A MAIN LEVÉE A L'UNANIMITÉ*

*MOINS 5 ABSTENTIONS*

# RESOLUTION

## SUR LES PROBLEMES POLITIQUES

Le 34<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.) réuni du 25 au 28 avril 1968 à Rouen, rappelant les positions constantes de la Fédération maintes fois exprimées, notamment lors des précédents congrès, à savoir :

- la nécessité d'une démocratie politique qui, seule, permettra au syndicalisme d'atteindre ses objectifs fondamentaux ;
- la volonté de nous déterminer en toute liberté et en toute indépendance ;
- l'exigence constante de la F.G.M. de laisser à ses adhérents leur liberté dans leur rôle de citoyens face aux responsabilités politiques.

Le Congrès fédéral considérant :

- il ne saurait y avoir de démocratie économique et sociale sans démocratie politique ;
- l'information est nécessaire à la vie démocratique d'un pays interdisant par là le monopole des moyens d'information au bénéfice du gouvernement ;
- le débat sur le choix et la mise en œuvre d'une politique doit être permanent et non pas occasionnel au moment des élections. Ceci nécessite que l'ensemble des citoyens et des institutions du pays puisse participer à l'élaboration et à la critique.

Le Congrès considérant :

- l'évolution du gouvernement actuel de la V<sup>e</sup> République vers des formes de plus en plus autoritaires ;
- la façon dont il conçoit la participation des citoyens et de leurs Organisations aux décisions les concernant : la procédure des pouvoirs spéciaux employée par celui-ci en 1967 étant un exemple frappant de celle-ci ;
- la mise en œuvre de solutions technocratiques ne tenant pas compte des conséquences de celles-ci pour les travailleurs.

Le Congrès déclare nécessaire la mise en place d'institutions politiques permettant la réalisation d'objectifs syndicaux fondamentaux donnant ainsi une efficacité durable à l'action de la F.G.M.

Il affirme sa volonté de porter ses efforts à la réalisation d'une alternative politique de gauche visant à la mise en place et au maintien d'un régime socialiste et démocratique. Cette alternative, pour être valable, durable doit être recherchée sans démagogie ni surenchère mais avec réalisme et sérénité par toutes les forces de gauche politique et syndicales sans monopole de l'une quelconque de ces forces mais dans le respect de chacune d'elles. Le syndicalisme et les partis de gauche doivent trouver en commun des formules de participation et de responsabilité dans l'élaboration des institutions démocratiques, politiques et économiques qui caractérisent le pouvoir d'un gouvernement démocratique de gauche.

Dans cette perspective, il souligne l'importance de définir les rôles respectifs et complémentaires du syndicalisme et du politique, étant exclu que l'un soit subordonné à l'autre. L'exercice du pouvoir qui revient aux uns, la responsabilité des travailleurs à travers les institutions démocratiques de gestion qui revient aux autres, supposent l'indépendance dans l'analyse, dans l'appréciation des mesures prises, dans la détermination des objectifs et des moyens d'action qui peut aller jusqu'à l'affrontement.

Il considère positives et devant se poursuivre les recherches de la gauche pour aboutir dans la clarté aux accords nécessaires et fondamentaux qui lui permettront de gouverner.

Dans l'immédiat, il apparaît nécessaire de préciser nos objectifs et de les confronter d'abord avec les formations politiques se réclamant de la gauche non communiste, puis, si possible, avec l'ensemble de la gauche, P.C. compris, afin que les travailleurs sachent ce qu'ils peuvent attendre d'un régime politique de gauche.

Simultanément, sur les deux problèmes fondamentaux du droit au travail et des libertés syndicales, il est souhaitable que s'engagent de façon concrète, permanente et constructive des actions préparées et conduites avec les organisations politiques de gauche et tous ceux qui partagent nos conceptions démocratiques du droit et des libertés individuelles et collectives.

La F.G.M. poursuivra son action dans ce cadre, convaincue qu'il est dans l'intérêt des travailleurs et du syndicalisme que se créent les conditions favorables à l'élaboration et à la création de structures politiques nouvelles de conception démocratique et socialiste, conforme aux exigences de la C.F.D.T.

### **ADOPTÉE A MAIN LEVÉE PAR LE CONGRÈS AVEC 30 VOIX CONTRE ET 36 ABSTENTIONS**

Vous trouverez ci-dessous le texte d'un amendement à la résolution politique proposé par :

Syndicat du Haut-Rhin ;

Syndicat du Bas-Rhin ;

Syndicat d'Annemasse (Haute-Savoie).

*Remplaçant le paragraphe commençant de la même façon :*

« Il affirme sa volonté de contribuer à la réalisation d'une alternative politique de gauche visant à la mise en place et au maintien d'un régime socialiste et démocratique. Il estime que le syndicalisme, en assurant tout son rôle que lui confère sa position de force représentative des travailleurs doit susciter auprès des partis politiques de gauche non communistes, par le dialogue et la confrontation, la définition de la formule d'élaboration d'institutions démocratiques, politiques et économiques qui caractérisent le pouvoir d'un gouvernement de gauche. »

*Ajouté dans le troisième paragraphe final :*

« Avec les forces syndicales et politiques de gauche non communistes, afin de... »

**AMENDEMENT NON ACCEPTÉ PAR LE CONGRÈS.**

**LE VOTE PAR MANDATS A DONNÉ LES RÉSULTATS SUIVANTS :**

**POUR : 41,04 % - CONTRE : 58,95 %**

# RESOLUTION

## SUR LE RAPPORT "OBJECTIFS ET MOYENS D'UNE POLITIQUE FEDERALE EN MATIERE D'ORGANISATION"

Conscient que le syndicalisme français repose sur une minorité de syndiqués, le 34<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Générale de la Métallurgie (F.G.M. - C.F.D.T.), réuni à Rouen du 25 au 28 avril 1968, décide d'intensifier ses efforts pour développer l'esprit syndical dans le pays.

Pour ce faire, le Congrès estime qu'un large dialogue doit s'intensifier avec tous les travailleurs de quelques catégories ou professions auxquelles ils appartiennent. Dialogue permanent permettant la prise de conscience par la réflexion, la participation et l'adhésion.

Pour favoriser le développement d'un syndicalisme de masse, le plus grand nombre de travailleurs devra toujours être associé aux décisions tant en matière de revendications et d'action qu'en matière d'organisation.

Le Congrès considère nécessaire de parvenir à :

- un développement harmonieux des structures syndicales pour permettre à chacun d'exercer pleinement ses responsabilités ;
- l'élargissement et au renouvellement des responsables ;
- assurer davantage de ressources à l'action syndicale et plus spécialement aux structures de base.

Dans cette perspective, le Congrès :

- Déclare** prendre en considération le rapport « Objectifs et moyens d'une politique fédérale en matière d'organisation » comme élément d'orientation pour la réflexion et l'action au sein de la F.G.M. ;
- Décide** l'ouverture d'un large débat dans toute la F.G.M de la section d'entreprise au Conseil Fédéral sur les structures et les ressources syndicales ;
- Demande** que ce travail soit réalisé avec celui qu'entreprend la Confédération sur les mêmes problèmes pour débats au Congrès Confédéral de 1970 ;
- Mandate** le Conseil Fédéral pour mettre au point la méthode et le calendrier de ce débat dont les conclusions :
- serviront à l'élaboration de positions fédérales pour plusieurs années, tant en ce qui concerne le fonctionnement de la F.G.M. et de ses Organisations que les points de vue à exprimer au sein de la Confédération ;
  - donneront lieu à la réalisation d'un document de synthèse à destination de toutes les organisations fédérées.

*ADOPTÉE A MAIN LEVÉE PAR LE CONGRÈS  
AVEC 37 VOIX CONTRE ET 37 ABSTENTIONS*

## ACCORD DANS LA SIDERURGIE LORRAINE

### POUR UNE REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL AVEC COMPENSATION DE SALAIRE

#### 1. DATE DE L'ACCORD

- 30 avril 1968, à Metz (57).

#### 2. PARTENAIRES

- Syndicaux : C.F.D.T. - C.G.C. - F.O. et C.G.T. (le 3 mai).
- Patronaux : ASSIMILOR (Association patronale de la sidérurgie et des mines de fer lorraines).

#### 3. CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les usines de Moselle et de Meurthe-et-Moselle adhérentes à la Chambre patronale et couvertes par la convention collective de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

#### 4. PERSONNEL CONCERNÉ

- Environ 25.000 travailleurs (dont 2.000 agents de maîtrise et techniciens).

#### 5. LES PRINCIPAUX POINTS DE L'ACCORD

##### 1° FEUX CONTINUS

- Passage de 48 à 42 heures avec compensation de salaire de 66,6% (perte temporaire 4,5%).
- Rattrapage individuel de la perte initiale en un an maximum.

Cela signifie que chaque travailleur feux continus, passant à 42 heures par semaine, a la GARANTIE INDIVIDUELLE de retrouver, en MOINS D'UN AN, les MEMES RESSOURCES qu'il avait au départ lorsqu'il travaillait 48 heures, mais en bénéficiant de 39 jours de repos supplémentaires.

##### 2° SEMI-CONTINUS PASSANT AUX FEUX CONTINUS

- Passage à 42 heures par semaine, garantie du salaire à 48 heures ou plus, majoré des pourcentages feux continus.

- Garantie de jours fériés chômés **exceptionnels** (Noël et Pâques notamment).
- Décision, discutée, après consultation du C.E. dans l'entreprise, etc.

### 3° APPLICATION

- Dès 1968, poursuivie en 1969, devra être terminée en 1970.
- Application déclenchée et **accélérée** s'il y a des problèmes d'emploi.

## 6. CONDUITE DES NÉGOCIATIONS

— Cet accord a été la conséquence :

- d'un accord paritaire passé le 30 janvier 1967 dans le cadre de la convention collective régionale prévoyant des discussions éventuelles sur le problème de la durée du travail ;
- de la signature de la convention sociale le 27 juillet 1967, qui engageait ces discussions effectivement.

— Ces négociations ont pu se situer dans une perspective de progrès social par l'insistance, notamment de la C.F.D.T., qui, après le conflit d'avril 1967, en Lorraine, a obtenu une annexe à la convention sociale prévoyant des mesures de **progrès social** dont la réduction de la durée du travail avec compensation.

— Enfin, ces discussions qui ont duré neuf mois, ont abouti au protocole du 30 avril, à partir d'un compromis proposé par la C.F.D.T. et accepté par le patronat. Cette proposition C.F.D.T. portait sur trois points essentiels :

### I. — COMPENSATION

**Rattrapage** défini précisément et **individuellement** en moins d'un an, de la perte de salaire consécutive à une compensation fixée à 66,6 % de la perte théorique.

### II. — HUMANISATION

Les « néo-continus » (travailleurs dont les installations seront mises en marche continue) verront leur régime humanisé, notamment par la possibilité de prendre des jours de repos **coïncidant** avec des jours fériés.

Les installations seront effectivement arrêtées à Noël et à Pâques et ces deux journées seront chômées et **payées**.

### III. — APPLICATION

Le processus qui se déroulera de 1968 à 1970, sera **accéléré** si des problèmes d'emploi se posent dans des bassins, secteurs ou entreprises et si la réduction de la durée du travail y apporte une solution immédiate.

Cette **plateforme de compromis**, proposée par la **C.F.D.T.**, a reçu l'agrément de toutes les parties (sauf **C.G.T.**) et a servi de base au protocole d'accord et à ses annexes.

## 7. POURSUITE DES DISCUSSIONS

La signature de ce premier accord permet, en outre, de poursuivre les discussions, sur la question, pour tous les autres travailleurs (60.000) qui ont un régime de travail différent (de jour), afin **d'engager pour eux aussi, le processus d'une réduction progressive de la durée du travail vers les 40 heures par semaine.**

Ces discussions reprendront avant juillet 1968.

## 8. CONCLUSIONS ET COMMENTAIRES

Cet accord a juridiquement une portée régionale car il est situé dans le cadre imposé par le patronat français pour les discussions contractuelles.

**Mais**, pour la **C.F.D.T.**, à cause du caractère national de l'industrie sidérurgique (plan professionnel) et de sa réorganisation et des objectifs de la **F.G.M.** vers une **convention nationale**, par sa portée effective, cet accord a des dimensions et des répercussions nationales.

En effet, il est le premier accord d'une telle étendue, depuis 1936, sur le problème de la durée du temps de travail, avec compensation.

Il place en outre les sidérurgistes lorrains sur un plan d'une **plus juste harmonisation** de leurs conditions de travail avec leurs voisins européens (Allemagne, Italie, Belgique, etc.).

Il ouvre, en France, la voie vers la réalisation de la revendication nationale d'un **retour progressif aux 40 heures par semaine** avec compensation du salaire, notamment :

- aux autres régions sidérurgiques françaises (Nord et Centre) ;
- aux autres branches industrielles métallurgiques (Navale ou Mécanique) ;
- aux professions ayant des problèmes d'emploi.

Cet accord présente donc un double aspect de **sauvegarde**, par rapport à l'emploi — 2.000 emplois « potentiels » — et de **progress social** par rapport à l'allègement des conditions de travail et à l'avenir des jeunes.

Cette importante réalisation contractuelle est aussi le résultat d'une **action syndicale** vigoureuse, réaliste et persévérante (grève d'avril, convention sociale, etc.), en particulier de la **F.G.M. - C.F.D.T.**

*Enfin, signé la veille du 1<sup>er</sup> mai, cet accord prend un caractère symbolique, puisque la réduction de la durée de travail a toujours été un thème de lutte, exalté lors des 1<sup>er</sup> mai, dans toute l'histoire du mouvement ouvrier international.*

# AVEC LES ETUDIANTS

*A l'heure de mettre ce bulletin sous presse, des événements graves se déroulent à Paris et dans les grandes villes de province. Les étudiants, manifestant pour une autre conception de l'Université, n'ont trouvé comme interlocuteurs que les C.R.S. et leurs grenades.*

## QUE VEULENT-ILS ?

Ces manifestations de grande portée mettent en lumière le refus des étudiants de continuer à travailler dans une Université sclérosée. Ne percevant pas où leurs études les conduisent, ils mettent en cause à la fois la conception de l'Université et les méthodes pédagogiques.

Le gouvernement, dont la politique a consisté à éliminer l'U.N.E.F., s'est préparé lui-même cette poudrière, niant ainsi le rôle d'un syndicalisme capable de transformer en revendications, la vie de ceux qu'il représente.

## UNE MISE EN LUMIÈRE

L'attitude du gouvernement actuel, à travers ces événements graves, a mis en lumière quelques traits symptomatiques du régime dans lequel nous vivons :

- La répression policière, odieuse, comme première réponse aux problèmes posés.
- Une conception bien particulière du régime qui empiète, de plus en plus, sur les libertés fondamentales des citoyens. En regardant Le Mans, Caen (pour ne parler que des derniers affrontements), Paris, nous pouvons dire que « l'escalade » est réelle et qu'elle est le fait des forces de police et du pouvoir duquel elles dépendent.
- Le refus, voire l'incapacité, du gouvernement de promouvoir une politique de relations normales avec les organisations représentatives.

La F.G.M. affirme son entière solidarité à l'U.N.E.F. Les problèmes posés sont d'envergure et nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette question.

fédération  
générale  
de la  
métallurgie  
c. f. d. t.

B.M. 4/68 Mai

congrès fédéral

Nous avons demandé ses  
premières impressions sur le Congrès  
à René DECAILLON  
secrétaire général de la Fédération  
du Gaz et de l'Electricité (F.G.E. - C.F.D.T.)  
et représentant confédéral au Congrès de la F.G.M.

## UN TRAVAIL EN PROFONDEUR

*Donner ses impressions sur le 34<sup>e</sup> Congrès de la F.G.M. est à la fois quelque chose de facile et de difficile.*

*Facile parce que quelques traits dominants ont marqué ce congrès, difficile parce que les rapporter risque de faire apparaître l'auteur de ces lignes, superficiel... et pourtant, derrière chaque fait marquant de ce congrès, il y aurait une analyse plus fine à effectuer.*

### CE 34<sup>e</sup> CONGRES A ETE CELUI DES PIEDS SUR LA TERRE

*Toutes les interventions des délégués, qu'elles aient porté sur le rapport d'activité, la politique fédérale en matière d'action revendicative, les objectifs et moyens en matière d'action internationale ou sur l'organisation fédérale, ont démontré que les métallos étaient en prise directe avec les réalités quotidiennes de la vie de travail et qu'ils cherchaient à apporter des solutions.*

*Ceci ne veut pas dire que les militants se contentaient de revendications catégorielles ou corporatives, loin de là, mais que les militants, à travers les grandes options de la F.G.M. et de la C.F.D.T., recherchaient comment,*

pratiquement, ils pouvaient agir à partir de revendications à la fois susceptibles d'aboutir et d'être un tremplin vers d'autres revendications qui constituent un tout capable de transformer la société capitaliste.

Ce n'est pas un pur hasard mais le fruit d'un travail en profondeur engagé par la F.G.M. depuis de nombreuses années.

#### CE 34<sup>e</sup> CONGRES A ETE LE CONGRES DE LA JEUNESSE

Peu de "ténors" sont intervenus, ce sont les militants des entreprises, des ateliers, des bureaux, des chantiers et parmi eux de nombreux jeunes qui sont venus exprimer les difficultés de l'action quotidienne, la peine des hommes et leurs espoirs.

C'est le signe d'un renouvellement indispensable à toute organisation qui veut progresser dans un monde où les jeunes sont de plus en plus nombreux.

C'est aussi la confirmation que la jeunesse de 1968 "en veut autant" que les générations qui l'ont précédée et cela est riche de promesses pour l'avenir.

#### CE 34<sup>e</sup> CONGRES A REVELE, UNE FOIS DE PLUS, QUE L'ACTION PAYE

Contrairement à ce qu'écrivent d'aucuns qui voient chaque jour le syndicalisme dépérir, le syndicalisme agit dans l'entreprise et un grand nombre de délégués ont prouvé que par l'action à la base, le syndicalisme était capable de mener à bien les revendications portées par les travailleurs.

L'apport des intervenants a révélé que le dynamisme des sections C.F.D.T. de la métallurgie était une réalité de tous les jours, réalité reposant sur la compétence, l'esprit de classe et la volonté d'agir des militants.

#### CE 34<sup>e</sup> CONGRES A ETE LE CONGRES DES PRISES DE RESPONSABILITES

La présence permanente de tous les délégués à toutes les séances, est un autre trait important de ce congrès. Les militants étaient conscients que leurs apports, puisés au sein même de la classe ouvrière, devaient servir à déterminer une politique d'action et à renforcer la C.F.D.T. au sein de la métallurgie afin, non pas de travailler pour une "boutique", mais de travailler efficacement à l'émancipation des travailleurs.

Les interventions préparées montrent bien que les participants au congrès étaient mandatés et que c'était une conscience de classe qui se manifestait et non des élucubrations de camarades ne représentant qu'eux-mêmes.

Voilà, en quelques mots, ce qu'un observateur extérieur a décelé au travers des travaux du 34<sup>e</sup> congrès de la F.G.M. : non pas un activisme spectaculaire, mais un travail en profondeur.